



## BANQUE COMMUNE D'ÉPREUVES

**Code sujet**

**305**

**ESC\_RT**

---

**Concepteur Épreuves ESC : ESC AMIENS PICARDIE**

---

OPTIONS SCIENTIFIQUE, ECONOMIQUE, LETTRES & SCIENCES-HUMAINES, TECHNOLOGIQUE  
Programme ESC

### **RESUME DE TEXTE**

mardi 13 mai 2008, de 14 h. à 17 h.

---

N.B. : Il est demandé au candidat d'indiquer, **impérativement**, son numéro d'inscription sur la copie.

*Résumez en 400 mots le texte suivant.*

*Une tolérance de 40 mots est admise : le résumé devra être strictement compris entre 380 et 420 mots.*

*Les candidats doivent indiquer, sur leur copie, le nombre de mots employés de 50 en 50 (marque dans le texte et regard dans la marge), ainsi que le total exact à la fin.*

*Les correcteurs tiendront compte de la présentation de la copie et de la correction de la langue.*

*L'usage de documents et de tout matériel électronique est interdit.*

---

Crise de croissance de la démocratie, qu'est-ce à dire ?

La notion ne va pas de soi, j'en suis conscient. Elle peut sembler une médiocre image, une vague analogie, dans le meilleur des cas, associant le flou du mot usé de « crise » à l'inadéquation du terme de « croissance ».

Il est vrai que l'invocation permanente, démultipliée, de ce vocable de « crise » en a

considérablement émoussé la portée. Qu'est-ce qui n'est pas en crise ? Ce n'est plus guère qu'une manière paresseuse de mettre un nom sur des changements dont le sens nous échappe. Il est exact, de surcroît, que l'application du terme à la démocratie présente une difficulté particulière, puisqu'elle est par définition le régime où le désaccord, la protestation, la remise en question des situations acquises ne sauraient avoir de cesse. Où commence, ou s'arrête la crise dans l'opposition des opinions, l'antagonisme des intérêts, l'instabilité des pouvoirs élus, la contestation des représentations ou la revendication d'indépendance des individus par rapport à l'ordre collectif, toutes choses inhérentes au fonctionnement d'un système de liberté ? Il n'a pas manqué de demi-habiles pour en tirer l'argument que la notion est à bannir, puisque la prétendue crise est en fait l'état habituel de la démocratie.

Ces obstacles très réels ne doivent être qu'une invite supplémentaire à la rigueur. Nous avons besoin d'un concept pour appréhender les déséquilibres susceptibles d'affecter le fonctionnement, voire l'existence, de ces organisations par essence instables que sont les ensembles humains - leur propriété ontologique est d'être structurés selon la multiplicité et la contradiction. On n'en voit pas d'autre que celui de crise pour remplir cet office. Il ne s'agit à partir de là que d'en justifier l'usage dans chaque cas, en fonction de la gravité de la perturbation à l'oeuvre et du caractère intrinsèque des facteurs en cause. Il est bien permis de parler d'une « crise de la démocratie », pour prendre notre problème comme exemple, lorsqu'une fraction importante des citoyens en vient à rejeter le principe de ses institutions et à soutenir des partis de combat ambitionnant d'établir un régime alternatif, comme ce fut le cas à l'âge des totalitarismes. Ce n'est pas son état « normal » dont il faudrait apprendre à s'accommoder. Il s'agit au contraire de démêler les frustrations et les attentes suscitées par le développement de l'univers démocratique qui se sont cristallisées, à un moment donné, dans ces projets de rapture.

Soit, me dira-t-on, mais alors comment parler de « crise » aujourd'hui, où semblables forces adverses n'existent plus, où la démocratie n'a plus d'ennemis du dedans, où, même, le ralliement général à son principe est la marque distinctive de l'esprit du temps ? C'est le lieu de raffiner notre concept de « crise », qui ne se confond ni avec la présence paralysante d'oppositions ouvertes, ni avec l'existence de simples dysfonctionnements. Le fait que la démocratie n'ait plus d'ennemis déclarés ne l'empêche pas d'être travaillée par une adversité intime, qui s'ignore pour telle, mais qui n'en est pas moins tout aussi redoutable dans ses effets. Le fait que personne ne se propose plus de la renverser ne l'empêche pas d'être insidieusement menacée de perdre son effectivité. Davantage, si son existence est à l'abri de la contestation, la façon dont ses acteurs la comprennent tend à dissoudre les bases sur lesquelles repose son fonctionnement. Crise il y a bel et bien, dans la rigueur du terme, au sens d'une mise en question de la réalité de la démocratie par l'intérieur, à partir des données mêmes qui président à sa marche. Il y a seulement que le processus est d'une nature autrement subtile que les assauts du passé et que ses ressorts sont plus difficiles à identifier.

Pourquoi plus précisément « crise de croissance », maintenant, expression analogique, j'en conviens, dont les connotations peuvent paraître flirter dangereusement avec une vieille théorie de « l'organisme social » qui n'est plus de mise ? En dépit de ce risque facile à écarter, l'image me semble avoir la vertu d'attirer l'attention sur le type d'historicité auquel nous avons affaire. Il ne s'agit pas ici des vicissitudes de la démocratie à travers le temps, de son histoire externe ; il s'agit de son histoire interne, de l'affirmation progressive de son principe, du déploiement de sa formule, de son développement, en un mot. Développement qui n'a rien à voir avec la croissance d'un organisme, c'est entendu, mais qui relève cependant d'un processus endogène d'expansion et d'explicitation dont il est indispensable de capter la dynamique. En l'absence d'un mot propre dans le registre social, « croissance » me semble fournir une approximation acceptable. Les transformations de la démocratie relèvent de quelque chose comme une croissance, et cette croissance, justement parce qu'elle n'est pas organique, entraîne à l'occasion des déséquilibres profonds qui mettent son existence en péril, à un titre ou à un autre.

Cette essence dynamique du phénomène démocratique n'est pleinement intelligible que si on la rapporte à son origine. La démocratie des modernes ne se comprend en dernier ressort que comme l'expression de la sortie de la religion, c'est-à-dire du passage d'une structuration hétéronome de l'établissement humain-social à une organisation autonome. Elle représente, pour être tout à fait précis, la mise en forme politique de l'autonomie de l'établissement humain-social. Telle est la définition à la fois la plus englobante et la plus exacte qu'on puisse en donner. Sauf que cette autonomie n'est pas qu'une idée abstraite qu'on pourrait regarder comme acquise une fois pour toutes. Elle est une manière d'être on ne peut plus concrète qui se forme et s'affirme dans la longue durée, du même pas que s'opère l'arrachement multiséculaire à la structuration religieuse du monde. Les choses seraient simples, si elle n'était qu'un principe ; mais elle est bien plus fondamentalement un mode de déploiement de l'être-ensemble. Le processus de sortie de la religion est un processus de matérialisation de l'autonomie passant par la refonte de l'ensemble des rouages organisateurs des communautés humaines. C'est pour cela que la surprise est permanente au cours de cette aventure. Si nous connaissons les principes par coeur, les visages effectuant qu'ils en viennent à prendre ne cessent de nous déconcerter. C'est pour le même motif qu'il se pose régulièrement des problèmes de maîtrise des instruments de notre liberté au fil de ce cheminement. Le paradoxe est que les incarnations de l'autonomie menacent constamment de nous échapper.

Aussi est-ce vers ce mouvement de concrétisation qu'il faut se tourner pour prendre la mesure des difficultés que l'avancée de la démocratie rencontre sur sa route. Le préalable est de saisir ce que l'autonomie, comme manière d'être des communautés humaines, veut dire en pratique.

Pour résumer cinq siècles en quelques phrases, cette matérialisation de l'autonomie concomitante de la sortie de la religion s'est effectuée en trois vagues ; elle a emprunté trois vecteurs successifs : le politique, le droit, l'histoire.

Elle s'est traduite, en premier lieu, par l'avènement d'un nouveau type de pouvoir, en lieu et place de l'ancien pouvoir médiateur en lequel s'opérait la conjonction de l'ici-bas et de l'au-delà, l'assujettissement de l'ordre humain à son fondement transcendant. Ce nouveau pouvoir est celui qui reçoit le nom d'État et dont l'originalité va être de fonctionner toujours davantage comme l'opérateur de la scission entre le ciel et la terre et de l'immanence des raisons présidant à l'organisation du corps politique. C'est dans l'existence de ce condensateur de l'autosuffisance de l'ici-bas que réside l'essence de la politique moderne.

Le processus de sortie de la religion est passé, en deuxième lieu, par l'invention d'un nouveau type de lien entre les êtres, dans le cadre du dégagement d'un nouveau principe de légitimité au sein du corps politique. À la hiérarchie qui reliait les êtres sur la base de leur inégalité, de leur dissemblance de nature réfractant à tous les niveaux du corps social la dépendance de la nature envers la surnature, le nouveau lien substitue le droit égal des individus et le contrat passé entre eux sur la base de leur égale liberté d'origine. Cette redéfinition de la base des rapports entre les êtres s'inscrit à l'intérieur d'un remaniement plus vaste des fondements du droit en général. La source du droit était en Dieu ; elle glisse vers la nature, et plus précisément vers l'état de nature, vers le droit originellement détenu par les individus, du fait de leur indépendance primordiale. La légitimité de l'autorité publique et de l'organisation du corps politique cesse d'être transcendante. Elle ne peut plus procéder que de l'accord permanent des individus qui composent le corps politique et qui mettent en commun, contractuellement, les droits dont ils disposent chacun en propre. Telle est la révolution dans l'origine et la nature du droit qui a fait du droit moderne, devenu par essence droit des individus, un vecteur de l'autonomie.

Le processus de sortie de la religion est passé, enfin, en troisième lieu, par le renversement de l'orientation temporelle de l'activité collective. Au rebours de l'obéissance inconditionnelle au passé fondateur et de la dépendance envers la tradition,

l'historicité des modernes projette l'humanité en avant dans l'invention de l'avenir. À l'autorité de l'origine, source de l'ordre immuable appelé à régner parmi les hommes, elle substitue l'autoconstitution du monde humain dans la durée, en direction du futur. Ce que nous pouvons nommer l'orientation historique, troisième vecteur de l'autonomie humaine, puisqu'au travers d'elle l'humanité en vient à se produire délibérément elle-même dans le temps.

L'histoire de la modernité est au plus profond l'histoire du déploiement successif et de la conjugaison progressive de ces trois vecteurs de l'autonomie. Car il ne s'agit évidemment sur aucun de ces points d'un surgissement instantané, mais d'une expression prenant corps petit à petit, d'une lente expansion déplaçant et brisant peu à peu les rouages puissamment constitués de la structuration hétéronome. On voit ainsi la logique immanente de l'État prendre le pas sur celle de la monarchie sacrée à laquelle elle était associée à l'origine, jusqu'à ce que l'abstraction de la chose publique finisse par détrôner la personnification royale du pouvoir. Petit à petit, semblablement, la redéfinition du droit au sein du corps politique sur la base des droits individuels révèle sa portée démocratique. La liberté de l'état de nature ne peut que commander dans l'état de société. De même l'orientation historique s'approfondit-elle au fil d'un basculement de plus en plus prononcé vers l'avenir et d'un élargissement de l'action déterminée par sa perspective. C'est ce que nous appelons communément « l'accélération de l'histoire », expression maladroite d'une perception juste. Croissance il y a, donc, au sens d'une expression sans cesse élargie de ces articulations nouvelles de l'expérience collective, au fur et à mesure que se desserre l'étreinte de l'ancien modèle d'organisation selon le pouvoir des dieux, l'autorité du tout et la dépendance envers le passé.

Dès l'abord, cet inventaire dynamique des composantes de la modernité comprise comme matérialisation de l'autonomie permet de faire ressortir ce qui va foncièrement différencier la démocratie des Modernes de la démocratie des Anciens. La démocratie des Modernes est suspendue à trois données ou dimensions étrangères au pouvoir en commun de la cité antique : elle emprunte le détour de l'État ; elle repose sur le droit universel des individus ; elle se projette dans l'autoproduction collective. Trois données ou dimensions qui ajoutent une gamme de problèmes inédits à ceux que connaissaient les Anciens.

C'est à la lumière de la mise en place de ces trois vecteurs qu'il faut analyser le développement et les problèmes de la démocratie moderne. Ces problèmes se ramènent dans *le principe* à la question du *gouvernement de l'autonomie*, ou, si l'on veut, de la maîtrise des vecteurs de l'autonomie. Car elle ne va pas de soi. L'État procure à la communauté humaine les moyens de son autonomie ; encore faut-il savoir les utiliser ; encore faut-il les dominer et ne pas se laisser conduire par eux. L'individu de droit donne corps au fondement autonome de la communauté humaine ; encore faut-il construire le pouvoir correspondant à cette liberté contractuelle des individus, contre la dispersion et la dissolution de la puissance commune qu'elle peut entraîner. Entre le retour tyrannique de la liberté des Anciens et l'impuissance anarchique des libertés privées, la voie est étroite. L'histoire, enfin, l'orientation historique fait de l'autonomie bien plus que la capacité de se donner sa propre loi. Elle l'élève au rang de constitution concrète de soi. Encore faut-il commander cette production de soi, qui peut déboucher sur la plus affolante des dépossessions. Se faire soi-même en ignorant ce qu'on fait, n'est-ce pas le comble de l'aliénation, du devenir étranger à soi-même ? Or c'est le péril auquel se voue une humanité lancée à la conquête du futur : elle risque de s'y perdre.

*En pratique*, maintenant, les problèmes de la démocratie des modernes se ramènent pour le principal à l'ajustement, à l'articulation ou à la combinaison de ces trois dynamiques de l'autonomie, politique, juridique et historique. Une tâche hérissée de difficultés, car ces trois dimensions définissent chacune une vision autosuffisante de la condition collective et tendent à fonctionner pour leur propre compte, à l'exclusion des autres. C'est la raison pour laquelle j'évoquais la renaissance du problème du *régime mixte*. Il se pose en des termes qui n'ont plus rien à voir avec ceux du mélange et de l'équilibre entre monarchie, aristocratie et démocratie, problématique liquidée à l'âge moderne, comme on sait, par

l'irruption du raisonnement contractualiste et de la composition du corps politique à partir du droit des individus. Il n'empêche que la démocratie moderne est un régime mixte, dont la vie tourne autour de la problématique conjugaison de ses composantes. Rien de plus laborieux à faire tenir ensemble et marcher de concert que les impératifs de la forme politique, les exigences de l'individu de droit et les nécessités de l'autoproduction futuriste. Le discord est plus commun que l'harmonie. Là est le dilemme et le foyer de tension permanent de nos régimes.

Entre ces trois vecteurs de l'autonomie, le plus spectaculaire, par sa puissance d'entraînement, est le troisième et le dernier venu : l'orientation historique. Il est celui qui amène les changements les plus rapides et les plus immédiatement sensibles, puisqu'il est de sa nature valorisation du changement. L'orientation historique s'installe entre 1750 et 1850, de la percée de la perspective du progrès à la prise du pouvoir par les conséquences de la révolution industrielle. C'est en fonction d'elle que s'établit la dimension de nos régimes qui nous est la plus familière, leur dimension libérale.

Il est possible, certes, de concevoir la démocratie sur la seule base du droit. Les principes du droit des modernes, tels qu'on en a circonscrit la naissance, suffisent à en donner une définition complète. C'est au demeurant le ressort des révolutions du droit naturel de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, aux États-Unis et en France, avec lesquelles nos régimes entretiennent un lien généalogique direct. La perspective est en partie trompeuse, toutefois, dans la mesure où elle masque le travail de réinterprétation du droit naturel à la lumière de l'histoire qui a présidé à la formation des régimes représentatifs tels que nous les connaissons. C'est l'orientation historique qui a conféré son cachet spécifique à l'organisation politique libérale que nous pratiquons.

Le basculement vers le futur entraîne, en effet, une réorganisation complète de l'ordonnance des sociétés. Elle induit, pour commencer, justement, une *découverte de la société* en tant que siège de la dynamique collective et source du changement ; elle légitime ce faisant l'émancipation de la société civile par rapport à l'État ; elle amène dans la foulée une inversion de signe dans les rapports entre pouvoir et société. Le point de vue de l'autoconstitution de l'humanité dans le temps se révèle porteur d'une politique de la liberté. Le premier article de celle-ci est qu'il faut laisser la société libre en tant qu'elle est le véritable moteur de l'histoire, le deuxième article étant qu'il faut laisser les individus libres, pour les mêmes motifs, à l'intérieur de la société, en tant qu'acteurs de l'histoire. Le pouvoir, dans un tel cadre, ne peut plus être regardé comme la *cause* de la société, comme l'instance chargée de la faire exister en l'ordonnant, que ce soit au travers de la réfraction d'un ordre transcendant ou bien au titre de l'administration de ses nécessités internes. Le pouvoir est à tenir pour l'*effet* de la société. Il ne peut qu'avoir été sécrété par elle et il ne peut avoir pour rôle que de remplir les missions qu'elle lui impartit. Il n'a de sens, en un mot, qu'à la *représenter*. Une tâche de représentation qu'il remplira d'autant mieux qu'elle sera explicitement reconnue et qu'il sera plus librement désigné par la collectivité.

Je propose d'appeler *renversement libéral* cette redéfinition des rapports entre pouvoir et société qui donne naissance au gouvernement représentatif dans son sens moderne. Il ne s'agit plus ici d'associer la meilleure part du corps politique au pouvoir, comme dans la représentation médiévale ; il s'agit de transformer le pouvoir en expression de la société, dans la mesure où cette dernière est le foyer de la créativité collective.

Je propose de nommer *fait libéral*, de la même manière, cette reconnaissance pratique de l'indépendance de la société civile et de l'initiative des acteurs de la société civile, ou, pour en donner une formulation faisant ressortir davantage son caractère révolutionnaire, cette reconnaissance de la priorité et de la primauté de la société civile sur le gouvernement politique - une reconnaissance impliquant par voie de conséquence l'admission de l'essence représentative de la légitimité politique. Seule la juste traduction des besoins de la société peut rendre un gouvernement légitime, quelle que soit sa forme institutionnelle.

Un *fait*, parce qu'indépendamment de l'idéologie libérale, cette primauté de la société constitue objectivement l'articulation centrale de la *société de l'histoire*. Entendons par là

la société qui non seulement se comprend comme historique, mais qui s'organise comme historique. L'idéologie libérale n'est qu'une lecture parmi d'autres possibles de ce fait et des suites politiques à lui donner.

Pour le dire autrement : nos sociétés sont dotées d'une *structure libérale*, en fonction de leur orientation historique, de leur poursuite de l'autonomie par le canal de leur travail de transformation et de production d'elles-mêmes.

C'est sous le signe libéral que la démocratie entre peu à peu dans les sociétés européennes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, selon un processus qui peut se résumer dans l'élargissement démocratique du gouvernement représentatif grâce au suffrage universel. Le gouvernement représentatif s'accommode en principe d'une version élitaire, réservant le dégagement de l'intérêt collectif à la délibération des plus responsables et des plus éclairés. Mais, étant donné les prémisses qui sont les siennes, le régime libéral selon l'histoire est voué à s'épanouir en libéralisme démocratique, chaque acteur étant reconnu le meilleur juge de ses intérêts et la représentation étant jugée d'autant plus efficace qu'elle est celle du plus grand nombre d'auteurs de l'histoire commune. C'est effectivement cette démocratisation irrésistible des régimes représentatifs qu'on voit triompher autour de 1900.

En même temps, cet avènement du gouvernement libéral-démocratique va s'accompagner d'une crise où nous pouvons reconnaître la première crise de croissance de la démocratie, avec les caractères distinctifs qui tiennent au fait qu'il s'agit d'une crise d'installation. Elle incube et se dessine au cours de la période-charnière 1880-1914 ; elle explosera dans le sillage de la première guerre mondiale pour culminer dans les années 1930.

Crise de croissance parce que, d'un côté, la légitimité démocratique entre invinciblement dans les faits et impose le règne des masses, tandis que, de l'autre côté, cette avancée théorique de l'autonomie, garantie par le pouvoir selon le suffrage universel, loin de déboucher sur un autogouvernement effectif, conduit à une perte de maîtrise collective. Le régime parlementaire se révèle à la fois trompeur et impotent ; la société, travaillée par la division du travail et l'antagonisme des classes, donne l'impression de se disloquer ; le changement historique, en même temps qu'il se généralise, s'accélère, s'amplifie, se soustrait à tout contrôle. Au moment, ainsi, où les hommes ne peuvent plus ignorer qu'ils font l'histoire, ils sont forcés de s'avouer qu'ils ne savent pas l'histoire qu'ils font. Ils n'ont gagné leur complète liberté d'acteurs que pour plonger dans le chaos et l'impuissance vis-à-vis d'eux-mêmes. Le doute s'insinue que la sortie de la religion pourrait avoir donné naissance à une société intenable.

C'est par rapport à cette crise immense qu'il faut comprendre les deux grands phénomènes politiques du XX<sup>e</sup> siècle, qui sont deux réponses à cette crise : l'irruption des totalitarismes et la formation des démocraties libérales.

MARCEL GAUCHET, *La démocratie d'une crise à l'autre*  
Editions Cécile Defaut, 2007



